



DÉLIBÉRATION

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA FEUILLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur EYMARD Serge, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 10.09.2015

Votants : 15
Présents : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mrs EYMARD Serge, NEUVILLE Guy, LARENA Jean-Jacques, Mmes MATT Jeannine, DUPUY Sandra, MAYENOBE Valérie, BLONDEL Brigitte, Mrs FRANCY Alain, BARIL Daniel, JAUBERT Alain, FEREDY Philippe, Mr BRUGIERE Alain.

Absents: Mme MONTEIL Catherine, VEYSSET Emilie, SIKLI Séverine.

Mr Alain BRUGIERE a été élu secrétaire de séance.

Objet : Avis sur enquête publique préalable a la déclaration d'intérêt général du P.P.R.G du bassin de la Vézère en Dordogne et l'autorisation au titre de la loi sur l'eau de réaliser les travaux et aménagements du P.P.R.G au profit du Syndicat Mixte du bassin versant de la Dordogne.

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'enquête publique préalable a la déclaration d'intérêt général du P.P.R.G du bassin de la Vézère en Dordogne et l'autorisation au titre de la loi sur l'eau de réaliser les travaux et aménagements du P.P.R.G au profit du Syndicat Mixte du bassin versant de la Dordogne vient de se terminer.

A la suite de celle-ci, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ces dispositifs. Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Emet un avis favorable sur la demande d'enregistrement présentée par Mme la Présidente du Syndicat Mixte du Bassin versant de la Vézère en Dordogne, en vue d'obtenir la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de restauration et de gestion (PPRG) du Bassin de la Vézère en Dordogne et l'autorisation au titre de la loi sur l'eau de réaliser les travaux et aménagements du PPRG.

Fait et Délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour Copie conforme.

Affiché le 24.09.2015

En Mairie, le 24.09.2015

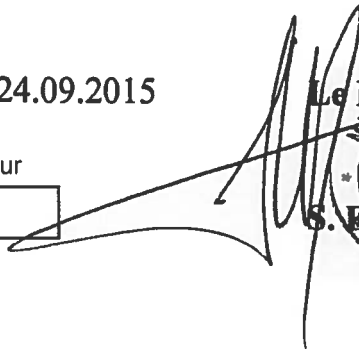
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401798-20150924-38-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2015

Publication : 25/09/2015

Le Maire

S. EYMARD
